



**CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 SEPTEMBRE 2023**

---

**PROCES VERBAL DE SEANCE**

---

Le 28 septembre 2023, à 20h00, le conseil municipal de la commune de MARS, dûment convoqué le 21 septembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de M. VIODRIN, Maire.

Présents : Jérôme VIODRIN, Emilie PEYRARD, Philippe BUCHET, Luc MONTARLOT, Marjorie GIVRE, Nicole CHAVANON, Marcel Edmond PAYEN, Paul MEUNIER, Pierre-Yves LARUE, Sébastien CHRISTOPHE, Noémie SARNIN, Jérôme BOYER

Excusés : Alain JOLIVET (donne pouvoir à Jérôme VIODRIN), Sophie REBERGUE et Géraldine PERRIN

Secrétaire de séance : Emilie PEYRARD

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 12

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

Le conseil municipal approuve le CR du 4 juillet 2023.

➤ **Ajout de points à l'ordre du jour**

Le Maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal d'adjoindre les points suivants à l'ordre du jour :

- RASED

*Le conseil municipal à l'unanimité accepte cet ajout à l'ordre du jour.*

➤ **Référent déontologue**

Monsieur le Maire fait lecture des informations AMF reçues concernant l'obligation de désigner un référent déontologue.

Le référent déontologue peut être saisi par tout élu local de la collectivité. Il peut être consulté pour apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la chartre de l'élu local.

Il indique également que Charlieu Belmont communauté a pris contact avec un des référents déontologues proposés par l'AMF, M. Gérard PAYET magistrat honoraire et ancien magistrat à la Cour Régionale des Comptes, et a désigné celui comme référent des conseillers communautaires.

M. Payet accepterait d'être le référent pour les 25 communes du territoire, ainsi que le SYMISOA et le SIADEP si chacune des collectivités délibère en ce sens.

*Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne M. Gérard PAYET comme référent déontologue pour les élus de la commune de Mars.*

➤ **Echange terrain avec Mme Perrier**

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'actuellement un chemin rural (impraticable) traverse les propriétés de Mme PERRIER et qu'un autre chemin (qui lui appartient) est quant à lui celui-ci utilisé comme chemin rural.

Après en avoir parlé avec Mme Perrier, celle-ci serait d'accord pour faire l'échange de ces 2 terrains.

*Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte cet échange.*

➤ **Etude lotissement communal**

Suite à la modification allégée du PLU, aucuns investisseurs ne s'est manifesté pour le moment. Une étude d'aménagement du lotissement nous permettrait de connaître le prix au m<sup>2</sup> auquel nous devrions vendre ces terrains. Cela nous permettrait d'avoir une meilleure visibilité du projet de lotissement.

Nous avons fait faire un devis au bureau d'étude Réalité qui s'élève à 3000€ TTC.

*Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte de faire cette étude.*

➤ **Location grange CCAS**

Suite au départ de M. Quentin DUMONT, nous avons reçu une demande de location de la part de Guillaume GRAPELOUP. Il souhaiterait y entreposer son matériel l'hiver.

Cette demande a été étudiée lors de la commission sociale et tous les membres ont donné leur accord.

*Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de louer cette grange à Guillaume GRAPELOUP.*

➤ **Convention groupement contrôle assainissement**

Monsieur le Maire expose que la commune de Charlieu propose de coordonner un marché de prestations de services permettant de réaliser les contrôles de branchement sur les réseaux collectifs d'assainissement. La constitution du groupement et son fonctionnement est formalisé par une convention conclue pour une durée allant jusqu'au terme des missions confiées au coordonnateur.

Il expose qu'il est pertinent pour la commune de Mars d'adhérer à ce groupement de commandes pour bénéficier entre autres des propositions financières intéressantes pour la réalisation de ces prestations.

*Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise l'adhésion de la commune de Mars au groupement de commande ayant pour objet les contrôles de branchement sur les réseaux collectifs d'assainissement.*

➤ **Validation enquête public zonage assainissement et PLU**

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que les enquêtes publiques pour le zonage assainissement et le PLU sont maintenant terminées et qu'il nous reste à valider les rapports du commissaire enquêteur.

*Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le zonage assainissement et la révision sous format allégé du PLU.*

➤ **Règlement assainissement**

Monsieur le Maire fait connaître aux Conseillers Municipaux le règlement d'assainissement collectif qui a été travaillé avec Charlieu Belmont Communauté.

Jusqu'à maintenant, notre règlement était très bref, et avec le transfert de compétence, il semblait logique d'uniformiser les règlements sur le territoire de Charlieu Belmont.

*Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, avec 2 abstentions et 11 votes pour, approuve ce nouveau règlement d'assainissement collectif.*

➤ **Modification bail de chasse**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier le bail de chasse afin d'intégrer à celui-ci le droit de chasse sur les terrains communaux. Le montant de ces droits s'élève à 22.50€ qui seront donc payés en même temps que les 230€ du bail initial.

*Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette modification de bail.*

➤ **Règlement cimetière**

M. Luc Montarlot présente le règlement du cimetière établi pour la commune.

Ce règlement doit être approuvé par le Conseil Municipal afin de le mettre en place au plus tôt.

*Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce règlement cimetière.*

➤ **RASED**

Comme chaque année, nous devons délibérer afin de verser 1€ par élèves scolarisés dans notre école au dispositif RASED. Pour l'année 2023 le nombre d'élèves est de 53, soit un montant de 53€ à verser.

*Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, avec 1 vote contre, 1 abstention et 11 votes pour, accepte ce versement de 53€ au RASED pour l'année 2023.*

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

Travaux 2024 : Une liste des travaux prévisionnel a été établie par la commission voirie et bâtiments dont le choix des travaux retenus se fera ultérieurement. Des devis sont en cours pour :

- Un abri supplémentaire à l'extérieur du local technique ;
- Réparation des WC public ;
- Changement du chauffage à la salle des fêtes ;
- Achat d'un nouveau frigo pour l'épicerie « Le P'tit Marsu » ;
- Mise en place d'une porte vitrée au local technique ;
- Voirie : Chemin du bas d'Essertine + Les Fours à Chaux + Terrain Basket
- Sécurisation de la Gonne

Nous en reparlerons plus précisément lors des prochains conseils.

Jérôme Viodrin  
Maire de Mars



Emilie PEYRARD  
Secrétaire de séance



